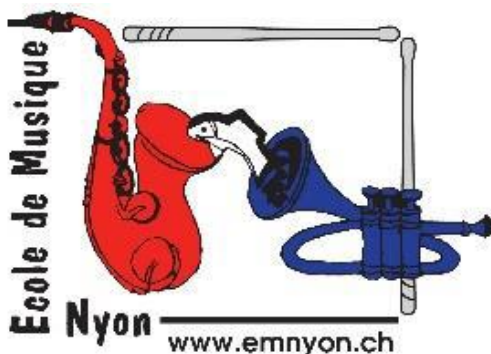




ECOLE DE MUSIQUE DE NYON

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021

Jeudi 6 mai 2021 – 20h30

Salle de rythmique de l'Ecole du Couchant

Ordre du jour : (<https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-convocation-2021.pdf>)

1. Ouverture, salutations et présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de deux scrutateurs
4. *Procès-verbal de l'AG 2020
5. Adoption du procès-verbal de l'AG 2020
6. *Rapport de la Présidente (NK)
7. *Rapports du directeur de l'école (JCB), des responsables des instruments (MW & OM), des présences aux activités des ensembles (MW), du responsable buvette (VJ)
8. Discussion et approbation des rapports des points 6 et 7
9. *Comptes 2020 et rapports de la responsable financière et de la responsable facturation
10. *Rapport des vérificateurs des comptes
11. Discussion, adoption des comptes 2020 et décharge au comité
12. *Budget 2021
13. Discussion, adoption du budget 2021
14. Comité : *démissions
15. *Modification des Statuts
16. Discussion et adoption modifications des Statuts du point 15
17. Comité directeur : admissions et élection des membres
Validation par l'AG des membres de la « Commission des événements »
18. Election du président
19. Election des vérificateurs des comptes
20. *Modifications du Règlement
21. Discussion et questions sur le Règlement du point 20
22. *Programme provisoire des principales manifestations de la société en 2021-2022
23. Propositions individuelles (qui doivent parvenir par écrit au comité jusqu'au lundi 26 avril)
24. Divers & Nomination des membres d'honneur

* Les documents et rapports signalés ci-dessus par un « * » se trouvent sur notre site internet www.emnyon.ch / Informations / Aux membres (code d'accès : EMN1948).

1. Ouverture, salutations et présences

Mme Nicole Krummenacher, Présidente, accueille les membres actifs (parents et élèves majeurs) et le Comité à la salle de rythmique de l'école du Couchant qui comprends les locaux de l'Ecole de Musique de Nyon, chemin du Couchant 1.
Après les salutations et les présences, elle ouvre l'assemblée générale 2021 à 20h35.

Du fait des conditions sanitaires consécutives à la Covid-19, le nombre d'invitations de personnalités, présidents de fanfare et membres d'honneur a été restreint afin de permettre une assemblée en présentiel n'excédant pas 15 personnes présentes.

Membres actifs présents : 19 dont 4 en visio-conférence (sur un total de 181 membres/familles convoqués), dont 7 parents hors comité.
Majorité absolue : 10

Invités présents :

Mme Kristina Novello Kosmina, professeur ;
M. Jean-Claude Bloch, directeur artistique et pédagogique ;
M. Florian Burgin, président de la fanfare de Nyon.

Sont excusés :

Mme Isabelle Monney, Municipale de Gland et déléguée des communes au sein de l'EMN ;
Mme Fabienne Freymond-Cantone, Municipale à Nyon ;
Mme Monique Dubey, cheffe du service de la culture à Nyon ;
Mme Sandra Barbezat ;
Mme Mélissa Krummenacher ;
M. Michel Wagnières, membre du comité,
M. Olivier Jacquemet, professeur ;
M. Serge Gros, professeur.

2. Adoption de l'ordre du jour

La parole n'est pas demandée, il n'y a pas de commentaire ou demande de modification de la part des membres.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Sur approbation de l'assemblée, les membres qui démissionnent en cours de séance pourront voter sur tous les points de l'ordre du jour.

3. Nomination de deux scrutateurs

Mr Raphaël Weisskopf est désigné scrutateur.

4. Procès-verbal de l'AG 2020

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2020 est publié sur le site internet de l'EMN.

Le lien internet est sur la convocation de la présente assemblée générale.

<https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2020/06/PV-AG-2020-EMN.pdf>

Quelques copies papier sont également à disposition. Sa lecture n'est pas demandée.

La discussion est ouverte. Ce procès-verbal n'appelle aucune remarque ou demande de modification de la part de l'assemblée.

5. Adoption du procès-verbal de l'AG 2020

Au vote, il est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Rapport de la Présidente

Tous les rapports ont été publiés dans les délais légaux sur le site internet de l'EMN.

Madame la Présidente ne donne pas lecture de son rapport d'activité 2020-2021, la lecture n'étant pas demandée.

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_rapport-presidente-1.pdf

Il n'y a pas de remarque ou de question particulière de la part de l'assemblée.

7. Rapports du directeur de l'école (JCB), des responsables des instruments (MW & OM), des présences aux activités des ensembles (MW), du responsable buvette (VJ)

a) du directeur de l'école Monsieur Jean-Claude Bloch

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_rapport-du-directeur.pdf

la discussion est ouverte.

Olivier Monge prend la parole.

Il pense que ce bilan de l'année est un sommet d'autosatisfaction ; mieux vaudrait un rapport représentatif comprenant aussi les points négatifs, les choses pas faites ou celles qui ont échoué ou sont restées en cours, plutôt qu'un rapport avec des louanges intégrales.

Par exemple :

Section Tambours et Percussions :

Il cite : « Notre section tambours-percussions marche à merveille, avec des professeurs jeunes et dynamiques. Il y avait longtemps que nous n'avions vu autant d'intérêt pour le tambour et la percussion ».

Il se demande s'il s'agit bien de la section de l'EMN dont parle M. Bloch. En tout cas le niveau baisse dangereusement.

Corps enseignant :

Il précise que Monsieur le directeur artistique et pédagogique a omis l'affaire, ou disons le départ, de Mélanie Francey. Dans le corps enseignant, il faudra recruter un-e moniteur-trice FEM compatible et au niveau requis techniquement.

M. Jean-Claude Bloch répond qu'il préfère voir le verre à moitié plein.

Son rapport est sur 2020/2021. Mélanie a démissionné d'elle-même pour une date effective en 2021 et il reviendra là-dessus dans le rapport 2021/2022.

Il pense qu'ils ont sorti de bonnes choses malgré la situation « Covid » et qu'ils ont bien fait les choses.

Florian a terminé le cours 3 ASTF et Félix est en attente de le suivre. Il a approché les tambours de Nyon pour un nouveau moniteur.

La société avance avec des aléas et l'école avance et évolue avec différentes perceptions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

b) du responsable des instruments et partitions Monsieur Michel Wagnières

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_rapport-instruments.pdf

Pas de remarque ou de question particulière de la part de l'assemblée.

c) du responsable des tambours et logistique transports percussions Monsieur Olivier Monge

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_rapport-tambour-percussion.pdf

Olivier Monge prend la parole pour préciser qu'il a oublié deux points : Adrian Rogner tente le certificat tambour la semaine prochaine et Paul-Henri Monge rentre en classe de certificat batterie (il a eu le certificat tambour il y a 2 ans). L'EMN songe donc à ouvrir un atelier en vue de présenter les couleurs EMN à ce certificat batterie.

Pas de remarque supplémentaire ou de question particulière de la part de l'assemblée.

d) du responsable des présences aux ensembles

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_rapport-presences-2020_2021.pdf

Pas de remarque ou de question particulière de la part de l'assemblée.

e) du responsable buvette

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_rapport-responsable-buvette-2020.pdf

Pas de remarque ou de question particulière de la part de l'assemblée.

8. Discussion et approbation des rapports des points 6 et 7

A l'ouverture de la discussion sur ces rapports, la parole n'est pas demandée.

Il est proposé de voter l'acceptation en bloc de ces rapports, sauf avis contraire d'un membre de l'assemblée.

Au vote, tous les rapports sont acceptés à l'unanimité moins 1 abstention.

9. Comptes 2020 et rapports de la responsable financière et de la responsable facturation

Madame Nathalie Jolion.

Responsable des facturations

Son rapport concerne la facturation pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_rapport-comptes-facturation-2020.pdf

Madame Barbara Martin :

Responsable comptabilité générale, salaire

Son rapport concerne l'exercice 2020 du 1 janvier au 31 décembre.

Le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que les comptes de résultats ont été publiés.

Ils sont à disposition sur le site de l'Ecole :

<https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/Etats-financiers-31.12.20-.pdf>

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_Rapport-responsable-financi%C3%A8re.pdf

Le classeur avec les pièces comptables les plus importantes est à disposition de l'assemblée.

10. Rapport des vérificateurs des comptes

Il y a en fait 3 rapports depuis l'encadrement par la LEM du contrôle restreint de comptes annuels par un fiduciaire agréé.

1) Rapport de l'organe de contrôle sur des comptes

2) Déclaration d'intégralité de l'EMN

3) Rapport de l'organe de révision – fiduciaire - sur le contrôle restreint des comptes

Madame Karen Gobalet donne lecture du rapport de l'organe de contrôle des comptes 2020.

En vertu du mandat confié, la commission de vérification des comptes s'est réunie en date du 3 mai 2021 et a contrôlé la comptabilité de l'EMN clôturée au 31 décembre 2020.

Par conséquent, cette commission recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés, et d'en donner décharge à la caissière, à la comptable, ainsi qu'au comité en les remerciant du travail effectué et la responsabilité que cela engendre attendu que l'EMN devient une PME.

Ce rapport est publié sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_Rapport-vérificateurs comptes 2020.pdf

11. Discussion, adoption des comptes 2020 et décharge au comité

Le vote est plus sur la partie société car le reste est analysé et validé en profondeur par le fiduciaire et la FEM.

L'école est saine financièrement

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, les comptes sont acceptés à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention.

La présidente remercie les trésorières pour le travail conséquent réalisé.

12. Budget 2021

Ce budget est publié sur le site internet de l'EMN :

<https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/Etats-financiers-31.12.20-.pdf>

13. Discussion, adoption du budget 2021

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le budget 2021 est accepté à l'unanimité.

14. Comité : démissions

Geneviève Chesaux a démissionné l'année passée

Cette année, les personnes suivantes démissionnent :

Stefan Kellenberger, entré le 27 avril 2006 à l'EMN

Michel Wagnières, entré le 4 avril 2003 à l'EMN (excusé pour raison de maladie et on lui souhaite une longue retraite EMN)

Olivier Monge, entré le 1^{er} avril 2010 à l'EMN

Nicole Krummenacher, entrée le 01 janvier 1997 au CO du 50^{ème} et au 1^{er} mai 1998 au Comité.

Vivi Krummenacher arrête son implication satellite EMN.
Isabelle Kellenberger arrête son implication satellite EMN.
Karin Divià arrête son implication satellite EMN.

Les courriers de démission ne sont pas lus en assemblée mais sont publiés sur le site internet de l'EMN :

Stefan Kellenberger

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_demission-Stefan-Kellenberger.pdf

Michel Wagnières

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_d%C3%A9mission-Michel-Wagni%C3%A8res.pdf

Olivier Monge

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_de-d%C3%A9mission-Olivier-Monge.pdf

Nicole Krummenacher

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_d%C3%A9mission-Nicole-Krummenacher-25.09.2020.pdf

Karin Divia

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_arr%C3%AAt-activit%C3%A9-Karin-Divia.pdf

Nicole Krummenacher exprime quelques mots de remerciement et de souvenirs.

Elle part sereinement en passant la main à de nouvelles énergies, savoir-faire, vocations. Merci à celles et ceux qui prendront le relais.
Des nouvelles forces sont encore nécessaires. Elle rappelle aussi que c'est bientôt le 75^{ème} de l'EMN.

Stéphane Martin prend la parole pour remercier tout le travail effectué par Nicole. 24 ans plus tard, toujours là !!

Présidence en 2009, cela représente 12 ans, un record de longévité à l'EMN à la présidence et noter aussi que ce fut la 1^{ère} femme présidente.

Applaudissements...

Elle rappelle le travail de HRO qui était révolutionnaire à l'époque avec des outils Access et Excel et qui avait mis en place la LEM avec elle.

On espère récupérer la salle de rythmique pour nous en envoyant en face les petits de l'UAPE.

Olivier Monge revient sur sa lettre en ajoutant qu'il a omis de remercier TOUS les collègues entrant, sortant et autre avec lesquels il a eu du plaisir à travailler. Clin d'œil spécial à Stefan Kellenberger, forcément, toujours l'un avec l'autre !!

Oubli aussi de mentionner « La Face Cachée du Léman », projet extraordinaire avec la Fanfare de Nyon et qui nous avait valu de partager le Prix du développement durable de la Ville de Nyon.

Ne jamais manquer de se rendre au Gala de l'EMN avec ces chouettes concerts qui constituent la piqûre de rappel pour la motivation de toute l'année suivante !

15. Modification des Statuts

Monsieur Stéphane Martin explicite les changements dans les articles.

La modification des statuts est publiée sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_Statuts-EMN-2021-2022.pdf

16. Discussion et adoption modifications des Statuts du point 15

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, les modifications des statuts sont acceptées à l'unanimité moins 2 abstentions.

17a. Comité directeur : admissions et élection des membres

Par le passé, il y avait un comité qui traitait de toutes les questions administratives, pédagogiques et sociétales.

Cela s'est complexifié avec la LEM, la FEM et il a été décidé de créer un CODIR pour la partie administrative et pédagogique et un COSOC pour la société et les manifestations.

En vue d'un nouvel arrangement et répartition des tâches, un travail d'optimisation a été effectué.

Le CODIR est maintenu et le COSOC est remplacé par une commission d'organisation des événements, CODEO.

Le CODIR comprends :

Nisha Daepfen

Nathalie Jolion

Stéphane Martin

Barbara Martin

Sur invitation JCB, pour la partie pédagogique.

Question de M. Weisskopf

N'est-ce pas limité de passer à 4 seulement au Codir ?

Réponse :

Un travail est fait depuis septembre pour chercher des forces vives. Par rapport aux futures tâches, il y a besoin de forces vives mais le comité de direction fonctionne bien et est cohérent. Volonté de rester à un Codir restreint.

M. Weisskopf évoque l'image d'un Codir trop managérial.

Le comité historique de dinosaures qui part et des nouvelles manières de faire, ok, mais finalement à voir comme cela, rien ne change. Le processus de changement dure depuis tellement longtemps qu'il peut décourager les nouveaux qui se sentent dans un carcan qui les démotive. Pouvoir s'identifier pour pouvoir communiquer plus loin.

Cristina Bianchi préfère, elle, cette continuité qui donne confiance car les anciens faisaient quand même preuve d'ouverture dans la mise en place des choses et en essayant d'avoir un roulement en douceur.

Nisha Daepfen est contente de pouvoir compter sur des anciens.

L'image dirigiste sera corrigée, selon M. Martin.

Il y a eu réflexion sur la répartition des tâches de Nicole, d'où la décision du nombre de gens nécessaires dans tel ou tel domaine.

Une séance d'info est prévue le 10 juin 2021 sur le fonctionnement ou les besoins.

La discussion évoque aussi les couples au Comité. Olivier Monge rappelle que l'EMN a depuis toujours refusé de voir des couples dans son comité. Là depuis quelques temps, nous voici dans le cas où il y a deux couples au comité et même au Codir avec présidence et finance ou facturation, fiduciaire, codir.

Il faut faire avec les bénévoles qui s'annoncent et autant les encourager. Pour le moment, pas de remarque de la FEM. Il faudra que des personnes supplémentaires s'engagent dans le futur proche.

Election du comité dans son ensemble : ses membres sont élus par acclamation à l'unanimité.

17b. Validation par l'AG des membres de la « Commission des événements »

Stéphane Martin brosse le portrait de cette commission des événements dont Marc Léopoldoff prend la tête.

Il se présente : musicien à la Lyre de Begnins en percussion, a déjà 15 ans de comité de fanfare.

Vincent Jolion a pris la suite de Geneviève mais vu l'année Covid, il n'a pas encore pu mettre en place sa méthode de travail.

Johan Crocoll, ancien élève, prends la communication.

Le CODOE comprends :

Marc Léopoldoff

Vincent Jolion

Johan Crocoll

Sur invitation JCB, pour la partie artistique.

Volonté d'avoir Marc Léopoldoff en dehors du Codir puisque sa femme est employée par l'EMN.

Les postes et l'organigramme sont appelés à évoluer selon les circonstances.

Stéphane Martin présente chaque membre « satellite », c'est-à-dire les personnes hors comité qui œuvrent régulièrement pour l'EMN (fonctionnent sans être élus) :

- Commission loto - Frédéric Joly, responsable, en réflexion et Ana Berger pour la caisse du loto ;
- Sophie Berlie et Séverine Gautier, gestion des uniformes ;
- Karen Gobalet, préparation du Palmarès et impression des diplômes ;
- Olivier Monge, gestion des carnets de sociétaire.

Manque encore les postes instruments et partitions.

Election de la commission en bloc : ses membres sont élus par acclamation à l'unanimité.

18. Election du président

Nicole Krummenacher présente la candidature de Stéphane Martin.

Il a montré son enthousiasme et on peut lui accorder notre confiance pour prendre le poste.

Il est élu à l'unanimité par acclamation et il accepte son election tout en remerciant l'assemblée générale pour la confiance témoignée.

19. Election des vérificateurs des comptes

Le renouvellement annuel par rotation fait que Madame Ana Berger, en fin de mandat, quitte l'organe de contrôle.

La commission de vérification des comptes est dorénavant composée de Madame Cristina Bianchi, 1^{ère} nommée, Madame Karen Gobalet et de Madame Jessie Rojard qui se propose comme membre (Madame Marlyse Zaugg n'étant plus éligible). Ces membres acceptent leur mandat et sont confirmés par leur élection à l'unanimité.
Un ou une suppléant-e doit être désigné-e. Monsieur Olivier Monge se présente comme suppléant. Il est élu par acclamation.

20. Modifications du Règlement

Monsieur Stéphane Martin explicite les changements dans le règlement.

La modification du règlement est publiée sur le site internet de l'EMN :

https://emnyon.ch/wp-content/uploads/2021/04/AG-2021_R%C3%A8glement-EMN-2021-2022.pdf

21. Discussion et questions sur le Règlement du point 20

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Programme provisoire des principales manifestations de la société en 2021-2022

Jean-Claude Bloch résume le calendrier des principales manifestations 2021-2022 :

19 juin Kiosque à Musique

20 juin Palmarès

23 juin Concert d'été à la Levratte avec possiblement un groupe des fanfares de Begnins, Nyon et Gland

11 ou 18 décembre Avivo

20-22 décembre Concerts de l'Avent avec les écoles primaires de Nyon

Le 75^{ème} de l'EMN en 2023, comité d'organisation en cours.

Développement d'une classe de musique actuelle pour guitaristes, pianistes, batteurs,

23. Propositions individuelles

Pas de proposition par écrit reçue au délai du 26 avril 2021.

La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée. La discussion est close.

24. Divers & Nomination des membres d'honneur

Le président propose de nommer Membres d'Honneur de l'Ecole de Musique de Nyon les personnes suivantes :

Stefan Kellenberger,

Michel Wagnières,

Olivier Monge,

Nicole Krummenacher.

Elles reçoivent également une attention pour marquer le coup et un bouquet pour Nicole.

Les diplômes seront remis lors du concert d'été.

Remerciements aussi à Vivi et Karin Divià.

Florian Burgin, président de la fanfare de Nyon, rappelle quelques dates clés :

De 1978 à 1990, Florian Burgin élève EMN

1986, Vivi arrive à la Fanfare de Nyon

1998, 50^{ème} + Giron à Perdtemps

2001, Fête de lutte FMN + EMN

2009, Nicole élue présidente EMN

2010, Giron à Nyon et Harmonie de la Côte

2015, FCDL

A 23h05, Stéphane Martin lève la séance, remercie l'assemblée pour son active participation et la confiance témoignée, et cette année encore, pas de verre de l'amitié par mesure sanitaire.

Ecole de Musique de Nyon
Olivier Monge
Secrétaire PV

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Monge', with a stylized, flowing script.

Nyon, 12 mai 2021/OM

AG 6 mai 2021